



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 29 MARS 2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune de LIVRY SUR SEINE se réunira le :

Vendredi 29 mars 2024 à 20 H 30

Salle Dumaine (11 rue de Vaux)

ORDRE DU JOUR

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

II APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 9 février 2024

III VOTE DU BUDGET 2024

- Compte Financier Unique
- Affectation des résultats
- Vote des taux d'imposition
- Subventions aux associations
- Budget Primitif 2024

IV RETROCESSION de la parcelle AB 440 à l'alignement rue de Melun

IV QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Dumaine en séance publique sur convocation de Monsieur Régis DAGRON, Maire,

Etaient présents	M. DAGRON, Maire, M. SIMON, Mme DECANTE, M. ARNULF, Mme DIDIER, M. DOMENECH Adjoints, M. DUCAT, M. MARI, M. BORDERIEUX, Mme MARCHAND, Mme EMPIS, M. DELAPORTE et M. CLEMENT, Conseillers Municipaux,
Absents excusés	Mme BECHIKHI, Mme DUCASTEL, M. SOKPOLI, Mme GUIEBA et Mme THIBOT
Pouvoirs	Mme BECHIKHI à M SIMON, M SOKPOLI à M DUCAT et Mme DUCASTEL à M ARNULF
Secrétaire de séance	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Mme EMPIS ayant obtenu la majorité des suffrages , a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DECISIONS DU MAIRE

2024/01 Convention de mise à disposition de la piscine de la Piscine de Dammarie-les-Lys, pour l'année scolaire 2023-2024

2024/02 Complément d'information pour la demande de subvention DETR/DSIL pour la rénovation de la salle DUMAINE

FINANCES -rapporteur Marie-France DIDIER

2024/03 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents, depuis le passage à la Nomenclature M57.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le conseil approuve la CFU à l'unanimité des membres présents et représentés

2024/04 BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat de fonctionnement <i>A résultat de l'exercice</i>		178 91,64 €
<i>B résultats antérieurs reportés</i> Ligne 002 du compte administratif,		1 098 451,90 €
<i>C résultat à affecter</i> A+B (hors restes à réaliser)		1 277 369, 54€
<i>D solde d'exécution d'investissement</i> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-	472 039,97 €
<i>E solde des restes à réaliser d'investissement</i> Besoin de financement Excédent de financement	-	54 479,69 €
<i>Besoin de financement F</i> D+E	=	526 419,66 €
<i>AFFECTATION =C</i> G+H	=	1 277 369,54 €
1) affectation en réserves R 1068 en investissement G=au minimum couverture du besoin de financement F		526 519,66 €
2) H report en fonctionnement R 002		750 849,88 €

2024/05 BUDGET COMMUNAL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés de relever le taux d'imposition à 1,5 %, soit :

Taxes	Taux 2024
Foncier bâti	36.51 %
Foncier non bâti	94.88 %
Taxe Habitation (Résidences secondaires)	10.92 %

2024/06 Budget Communal : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

2024 /07 Budget Communal : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 -ARVAL : 500 €

2024 /08 Budget Communal : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 - LIVRY ENVIRONNEMENT : 900 €

2024/09 Budget Communal : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 – FORET COMESTIBLE : 200 €

L'attribution des subventions fait l'objet de quatre délibérations différentes.

La commission des Finances réunie le 16 février 2024 propose d'accorder les subventions 2024, comme suit :

ASSOCIATIONS	Réalisés		Budget 2024	
	2022	2023	Demandes	Propo.commission
Commune				
CCAS	8 000,00	17 500,00	19 000,00	19 000,00
C.O.S.	8 760,00	9 810,00	9 810,00	9 810,00
Sous total 1	16 760,00	27 310,00	28 810,00	28 810,00
Associations				
ALJEC adultes	3 520,00	3 520,00	7 300,00	7 300,00
ALJEC jeunes	3 780,00	3 780,00		
ALJEC Club des Anciens	950,00	950,00	950,00	950,00
ALJEC Trail	0,00	700,00	300,00	300,00
ARVAL	200,00	200,00	200,00	200,00
ARVAL exceptionnel (travaux cabanon)		300,00	300,00	300,00
Comité d'Animation	300,00	300,00	1 000,00	500,00
Donneurs de Sang	450,00	450,00	500,00	500,00
Jardins de Livry	250,00	250,00	250,00	250,00
Jardins de Livry exceptionnel			250,00	250,00
Livry-Environnement	300,00	300,00	300,00	300,00
Livry environnement exceptionnel	300,00	300,00	600,00	600,00
Petits Minots	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Petits Minots exceptionnel		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Secours Populaire	500,00	500,00	1 000,00	500,00
Secours Catholique	500,00	0,00	0,00	0,00
Société de Chasse	200,00	0,00	460,00	360,00
Les Vitraux de Livry	600,00	200,00	200,00	200,00
Forêt comestible	600,00	200,00	200,00	200,00
Club de Football La Rochette/VLP	759,00	874,00	2 000,00	713,00
VLP Judo	230,00	250,00		
APILS (Parents d'élèves)	100,00	0,00	300,00	300,00
APILS exceptionnel (relance)			300,00	300,00
Rivage (PAT)		981,00	981,45	981,00
Collège La Mare Aux Champs	864,00	936,00		
Sous total 2	17 403,00	18 991,00	21 391,45	19 004,00
Sous total 3	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Ukraine</i>	1000,00			
<i>Turquie-Syrie</i>		500,00		
<i>Crédits non affectés</i>			1 000,00	1 000,00
Sous total 4	1 000,00	500,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL GENERAL	35 163,00	46 801,00	51 201,45	48 814,00

L'attribution des subventions fait l'objet de quatre délibérations différentes.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accorder les subventions telles que proposées

2024/10 Budget Communal : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés de voter le Budget Primitif 2024 par chapitre, à l'équilibre, comme suit : .

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 304 538,92 €	2 304 538,92 €
INVESTISSEMENT	2 201 873,34 €	2 201 873,34 €
TOTAL	4 506 412,26 €	4 506 412,26 €

Le budget est voté par chapitre et par opération

Les provisions sont d'ordre semi- budgétaire

Le conseil décide d'autoriser le maire à opérer des virements de crédits dans la limite 7, 5% des dépenses réelles en fonctionnement et en investissement

2024/11 Autorisation donnée au Maire ou à son représentant, pour signer l'acte d'achat de la parcelle AB 440 en alignement 40 rue de Melun

Le plan d'alignement n°7 – Plan d'alignement rue de Melun a été repris au Plan Local d'Urbanisme mis à jour le 29 octobre 2021

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été transmise en mairie pour la vente d'un bien frappé d'alignement. Dans le cadre de la vente, la commune est en droit de demander la cession de la parcelle frappée d'alignement pour le montant d'un euro symbolique,

Pour ce faire, une autorisation doit être donnée à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer l'acte et les pièces afférentes.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente

La séance est close à 22h 50 .